



# Répondre au besoin, anticiper les problèmes

**L'exercice du commandement dans la police nécessite la clarification et l'anticipation de nombreux cas de figure.**

***Il est nécessaire d'anticiper les problèmes à venir, dont une partie dans des délais imminents.***

Les officiers, en tant que responsables hiérarchiques, doivent pouvoir s'assurer de la santé et de la sécurité au travail de leurs collaborateurs.

La ministre de la Justice a annoncé l'attribution de 100.000 masques pour les agents pénitentiaires. Cette annonce est rassurante pour les agents concernés, mais elle jette un trouble sur la situation des policiers.

La préservation de la santé et la sécurité des agents de police nécessite des équipements de sécurité, sans quoi les policiers, s'ils sont infectés, risquent de propager la maladie.

En outre, de nombreuses modalités de fonctionnement et de procédures d'intervention restent à clarifier.

Enfin, afin de gérer administrativement la situation de ces personnels, d'autres questions se posent :

- ▶ le ministère reconnaîtra-t-il systématiquement l'imputabilité au service des cas de Covid-19 pour les policiers ?
- ▶ quelles modalités peuvent être mises en place pour les policiers qui ne peuvent pas faire valoir d'autorisation spéciale d'absence ni faire garder leur enfant ?

L'Union des officiers rejette toute polémique. Notre but est d'apporter des solutions aux problèmes actuels et d'anticiper ceux à venir, dont une partie dans des délais imminents. A cette fin, nous assurons le ministre de l'Intérieur de notre force de proposition.

